

BARÈME DES HONORAIRES

Conformément aux articles 6-III et 19 de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique et à l'arrêté du 10 janvier 2017.

TRANSACTIONS HABITATION

BIENS À USAGE D'HABITATION

(Appartements - Villas - Propriétés)

- 6 % TTC du prix de vente honoraires d'agence inclus avec un minimum de 10 000 € TTC à charge vendeur ou acquéreur selon accord.

BIENS ANNEXES

(Caves - Garages - Parkings - Terrains)

- 10 % TTC du prix de vente honoraires d'agence inclus à charge vendeur ou acquéreur selon accord.

IMMOBILIER COMMERCIAL

- **Vente de murs commerciaux**
6 % HT à la charge du vendeur
- **Cession fonds de commerce ou de droit au bail**
10 % HT à la charge de l'acquéreur
- **Location - Bail commercial**
30% HT du loyer annuel HC à la charge du preneur

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ces taux s'entendent TVA comprise. Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier.

Carte professionnelle : CPI 0605 2016 000 010 952 Garantie financière : QBE – 110 000 €

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En cas de litige avec l'agence MARCLÉ, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation. Coordonnées :

Medimmoconso – 1 Allée du Parc de Mesemena, 44505 LA BAULE CEDEX

<https://medimmoconso.fr/> | contact@medimmoconso.fr

MARCLÉ CANNES Real Estate

04 93 39 00 64 | contact@marcleimmo.fr

MARCLÉ
REAL ESTATE
Since 1988